
Fiches thématiques

La formation tout au long de la vie



Avertissement

Cette publication web a été réalisée avec la contribution du Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq) et de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et celle de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé.

Les sites internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les chiffres internationaux, mettent en ligne les actualisations de certaines données présentées dans les fiches thématiques.

Sur le site [insee.fr](http://www.insee.fr) ces données sont rassemblées dans la partie intitulée « Bilan Formation-Emploi » accessible à partir du thème « Enseignement - Éducation », rubrique « données détaillées ».

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
p	Provisoire
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard

3.1 Formation des adultes

Selon l'enquête Emploi de 2010, 21 % des adultes de 25 à 64 ans ont suivi au moins une formation au cours des douze mois ayant précédé l'enquête, que ce soit dans un but professionnel ou personnel. L'**accès à la formation** tout au long de la vie est étroitement dépendant des caractéristiques de la personne, de son statut d'activité, et pour les salariés, des caractéristiques de leur entreprise.

L'accès à la formation diminue avec l'âge. Au-delà de 45 ans, la probabilité d'avoir suivi une formation dans l'année décroît sensiblement ; elle devient très faible à partir de 55 ans. Les personnes appartenant à la population active se forment nettement plus fréquemment que celles qui sont inactives, car elles bénéficient en milieu professionnel d'opportunités bien plus nombreuses. Parmi les actifs, les chômeurs se forment moins souvent ; les formations qu'ils suivent sont en revanche d'une durée en moyenne plus élevée.

Le recours des salariés à la formation continue dépend essentiellement des caractéristiques de l'entreprise ou de l'administration pour laquelle ils travaillent. Le nombre de salariés ou encore le secteur d'activité rendent compte pour une large part de la propension à se former. Ainsi, la part des formés va de 16 % parmi les salariés appartenant à une entreprise de moins de 20 salariés à 34 % parmi les salariés des entreprises d'au moins 500 personnes. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'administration publique recourent largement à la formation

continue, à l'inverse de l'agriculture, de la construction, de l'hôtellerie et de la restauration. Par ailleurs, d'après les observations de l'enquête Formation continue complémentaire à l'enquête Emploi de 2006, les salariés et dirigeants d'entreprise sont deux fois plus nombreux à se former si leur entreprise a connu un changement technique ou organisationnel dans l'année.

La catégorie socioprofessionnelle détermine également l'intensité du recours à la formation. Tous secteurs confondus, un ouvrier sur 6 déclare en 2010 avoir suivi une formation dans les 12 derniers mois, contre un cadre ou technicien sur 3. Les indépendants se forment sensiblement moins que les salariés, en partie pour des raisons de disponibilité. Par ailleurs, « la formation va aux formés » dans la mesure où l'accès à la formation s'élève avec le niveau d'études et de diplôme. Un tiers des personnes ayant un diplôme du supérieur disent avoir suivi au moins une formation alors que ce n'est le cas que d'une personne non diplômée sur 10.

Si le recours à la formation des actifs semble globalement s'accroître dans les années 2000, les périodes de récession économique se traduisent, comme c'est le cas en 2009-2010, par un moindre accès. D'une part, les entreprises ont plutôt tendance dans ce contexte à comprimer leurs dépenses de formation et d'autre part, la forte augmentation du nombre de chômeurs provoque mécaniquement une baisse de la proportion de ceux qui suivent une formation une année donnée. ■

Définitions

Accès à la formation : les personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont accédé à une formation, sont celles qui déclarent avoir suivi au moins une fois dans l'année une formation pour des raisons professionnelles ou personnelles et celles qui étaient en formation initiale au cours d'au moins un trimestre de l'année.

Taux d'accès à la formation : il est calculé en rapportant le nombre de personnes ayant accédé à au moins une formation durant l'année à l'ensemble de la population prise pour référence (les 25-64 ans).

Pour en savoir plus

- « Se former en cours de vie active : l'environnement professionnel est décisif », *Insee Première* n° 1234, mai 2009.
- « Quand la formation continue : repères sur les pratiques de formation des employeurs et des salariés », Céreq, 2009.

Formation des adultes 3.1

1. Taux d'accès à la formation au cours des 12 derniers mois avant l'interrogation en 2010

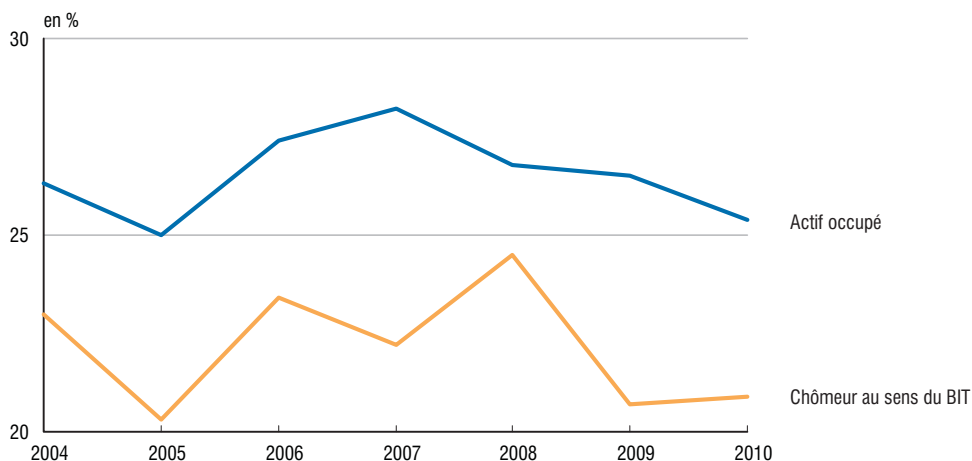
	Taux en %		Taux en %
Caractéristiques de la personne		Caractéristiques de l'entreprise (actifs occupés)	
Âge		Nombre de salariés	
25-34 ans	28	Moins de 20 salariés	16
35-44 ans	26	De 20 à 49 salariés	25
45-54 ans	21	De 50 à 499 salariés	31
55-64 ans	9	500 salariés ou plus	34
Sexe		Secteur d'activité	
Hommes	20	Agriculture	12
Femmes	22	Industrie	27
Diplôme		Construction	14
Aucun diplôme	10	Commerce, réparation automobile	20
Brevet, CEP	13	Activité scientifique et technique, informatique	27
CAP-BEP	18	Hébergement et restauration	14
Bac	24	Enseignement, santé, administration publique	33
Supérieur court	32	Autres secteurs tertiaires	23
Supérieur long	34		
Activité		Ensemble des 25-64 ans	21
Actif occupé	25		
Chômeur BIT	21		
Inactif	8		
Caractéristiques de l'emploi (actifs occupés)			
Catégorie socioprofessionnelle			
Indépendant	11		
Cadre, profession intellectuelle	35		
Profession intermédiaire	33		
Employé	23		
Ouvrier	17		
Statut d'emploi			
Non salarié	15		
Salarié	27		
dont emplois temporaires	26		
CDI, fonctionnaire	27		

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 64 ans.

Lecture : parmi les personnes travaillant dans la construction, 14 % ont accédé à une formation au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : Insee, enquête Emploi 2010.

2. Évolution du taux annuel d'accès à la formation depuis 2003



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3.2 Demandeurs d'emploi en formation

La formation professionnelle des **demandeurs d'emploi** est financée principalement par quatre acteurs : l'État, les régions, Pôle emploi et l'Unédic. Le financement couvre les coûts pédagogiques ainsi que, le cas échéant, la rémunération des demandeurs d'emploi au cours de leur stage. Certains financeurs, comme l'État ou les régions, financent à la fois des rémunérations et des coûts pédagogiques, d'autres ne financent que la rémunération, comme l'Unédic pour les demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance chômage. Au cours de l'année 2009, près de 555 500 demandeurs d'emploi sont entrés en formation en France métropolitaine (576 000 avec ceux des DOM). Ce nombre a diminué de 5 % par rapport à 2008, après une hausse de 3 % entre 2007 et 2008. 90 % d'entre eux sont rémunérés durant leur formation.

Les régions constituent le principal financeur des coûts pédagogiques : elles ont pris en charge 62 % des formations débutées en 2009. Elles axent davantage que les autres financeurs leurs efforts de formation sur les jeunes. Ainsi, 51 % des stages financés par les régions sont destinés aux jeunes de moins de 26 ans, contre 28 % pour les stages de l'État et 30 % pour ceux financés par Pôle emploi.

En 2009, l'État a financé les coûts pédagogiques de 12 % des formations débutées en 2009, soit 64 600 nouvelles formations. Les entrées dans les dispositifs de formation financés par l'État baissent depuis les années 1990, les compétences en matière de formation professionnelle ayant été progressivement transférées aux régions, notamment à l'occasion de la loi quinquennale pour l'emploi de 1993 et de la loi du 13 août 2004

relative aux libertés et responsabilités locales. L'État recentre son action sur la lutte contre l'illettrisme, avec la création en 2009 d'une formation aux compétences fondamentales (le programme « Compétences clés »), et sur la formation des publics spécifiques (travailleurs handicapés, migrants, détenus).

Entre 2001 et 2008, avec le Plan d'aide au retour à l'emploi (Pare), les Assédic achetaient directement des formations au bénéfice des demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'assurance chômage. Depuis le 1^{er} janvier 2009 et la création de Pôle emploi, ce dernier achète des formations pour les demandeurs d'emploi inscrits, qu'ils soient indemnisés ou non. En 2009, il finance ainsi 14 % des stages (contre 8 % en 2004 par les Assédic). Enfin, 12 % des formations ont été soit prises en charge par d'autres financeurs (départements, Agefiph, Opcas...), soit imputées sur les subventions de fonctionnement des établissements de formation (universités notamment).

Tous financeurs confondus, les stages durent en moyenne 4,8 mois. Les stages financés par Pôle emploi sont beaucoup plus courts (2,9 mois) car ils répondent aux besoins de main-d'œuvre immédiats dans une logique d'adaptation aux emplois offerts et visent à favoriser un accès plus rapide à l'emploi. En revanche, ceux financés par l'État ou les régions sont plus longs (respectivement 5,8 et 4,9 mois).

Au total, fin 2009, en France métropolitaine, la **part des demandeurs d'emploi**, inscrits ou non à Pôle emploi, en formation est de 8 %. Les jeunes demandeurs d'emploi sont plus fréquemment en formation que leurs aînés : 12,9 % pour les moins de 26 ans. ■

Définitions

Demandeurs d'emploi en formation : il s'agit ici des personnes sans emploi qui suivent un stage de formation de plus d'un mois, qu'elles soient ou non inscrites à Pôle emploi.

Part des demandeurs d'emploi en formation : elle est calculée en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi en stage de formation à la population des chômeurs au sens du BIT augmentée des demandeurs d'emploi en formation, populations calculées à partir de l'enquête Emploi du 4^e trimestre.

Pour en savoir plus

- « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2009 : baisse de 5 % des entrées », *Dares analyses*, n° 57, juillet 2011.

Demandeurs d'emploi en formation 3.2

1. Nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi suivant le financeur des coûts pédagogiques

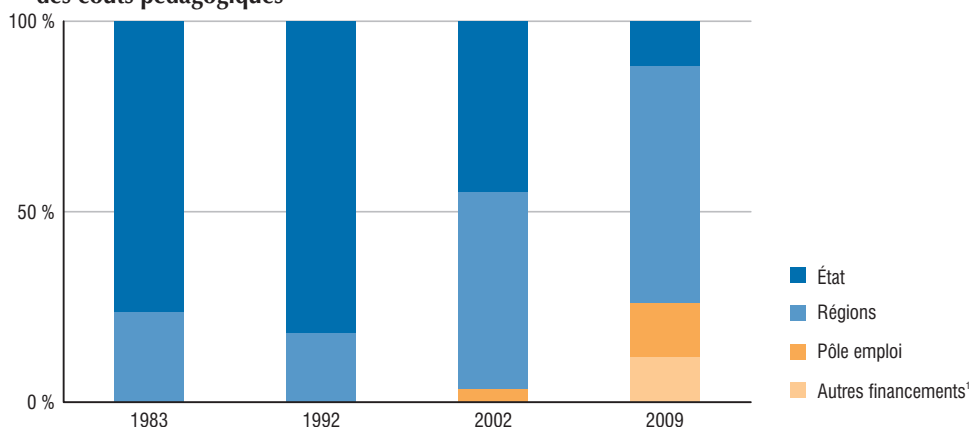
Financier principal de la formation	2007	2008	2009
État	148 418	118 772	64 570
Régions	317 208	324 984	346 063
Stages destinés aux jeunes	166 922	166 871	176 743
Stages destinés aux adultes	150 286	158 113	169 320
Pôle emploi	60 286	73 857	79 891
Actions de formation préalables à l'embauche (AFPE)			
puis actions de formation préalables au recrutement (AFPR)	27 333	28 010	39 916
Formations conventionnées	32 953	45 847	39 975
Stagiaires	22 946	36 087	35 325
Autres financements¹	19 330	31 397	29 635
Total des entrées en formation	568 188	585 097	555 484

Champ : France métropolitaine.

1. Autres financements : départements, Agefiph, Opca, universités...

Source : Dares, Base régionalisée des stagiaires (Brest).

2. Répartition des entrées en formation de demandeurs d'emploi selon le financeur principal des coûts pédagogiques



Champ : France métropolitaine.

1. Autres financements : départements, stagiaires, Agefiph, Opca, universités...

Source : Dares, Base régionalisée des stagiaires (Brest) à partir de 2004.

3. Part des demandeurs d'emploi en formation selon le sexe, l'âge et la durée de formation en 2009

	Nombre de demandeurs d'emploi en formation fin 2009	Nombre de demandeurs d'emploi ¹ fin 2009	Part des demandeurs d'emploi en formation (%)
Caractéristiques du demandeur d'emploi			
Hommes	109 835	1 485 714	7,4
Femmes	120 301	1 401 553	8,6
Moins de 26 ans	109 815	849 695	12,9
De 26 à 44 ans	96 308	1 321 050	7,3
45 ans ou plus	24 013	716 522	3,4
Ensemble des demandeurs d'emploi	230 136	2 887 267	8,0
Durée de formation			
Moins de 3 mois	25 105		0,9
Entre 3 et 6 mois	57 474		2,0
Entre 6 et 12 mois	147 557		5,1

1. Y compris chômeurs en formation.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares, Base régionalisée des stagiaires (Brest) ; Insee, enquête Emploi.

3.3 Diplômes en formation continue

La **formation continue** désigne les formations suivies par des personnes ayant terminé leurs études initiales. Elle ne débouche pas toujours sur une certification ou un diplôme. La grande majorité des diplômes nationaux délivrés à l'issue de la formation continue le sont sous la tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale (MEN) et de l'enseignement supérieur.

En 2009, près de 117 000 diplômes ont été délivrés en formation continue, soit 44 % de plus qu'en 1998. Le nombre de diplômes ainsi délivrés a nettement augmenté entre 1998 et 2004 et se stabilise depuis. Ce sont à 30 % des diplômes de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, mentions complémentaires, brevets professionnels, brevets de technicien ou baccalauréat) et à 70 % des diplômes de l'enseignement supérieur (BTS, diplômes nationaux ou **diplômes d'établissement** délivrés par les universités, le Cnam et leurs composantes). Cette répartition entre le secondaire et le supérieur est assez stable sur l'ensemble de la période 1998-2009.

À partir de 2002, la progression du nombre de diplômes délivrés au niveau secondaire est tirée par le **niveau V de formation**, en particulier le CAP. Ce diplôme est le premier diplôme du secondaire obtenu par la voie de la formation continue : 51 % des admis en 2009 contre 22 % pour le baccalauréat. Dans les lycées, la formation continue reste concentrée sur un petit nombre de spécialités. Plus de 700 spécialités de formation sont accessibles mais les quinze premières totalisent la moitié

des lauréats ; les premières spécialités demandées concernent le secteur tertiaire.

En 2009, parmi l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur délivrés en formation continue, 45 % sont des diplômes nationaux délivrés par les universités, le Cnam ou leurs composantes (taux quasi stable depuis 1998). 32 % sont des diplômes d'établissement (en baisse de 10 points) et 23 % des BTS (part ayant presque doublé sur la période). Entre 2008 et 2009, le nombre de diplômes du supérieur délivrés décroît légèrement ; cette baisse est toutefois moins marquée pour les diplômes nationaux (- 2 %) que pour les diplômes d'établissements (- 5 %). Deux diplômes professionnels dominent : la licence professionnelle (près de 10 000 diplômes délivrés dont 60 % dans les IUT) et le master professionnel (près de 5 000 diplômes délivrés). Par ailleurs, le succès du diplôme d'accès aux études universitaires ne se dément pas car 4 800 diplômes d'accès aux études universitaires (**DAEU**) ont été délivrés en formation continue permettant à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire.

En 2010, environ 11 % de la population âgée de 30 à 69 ans a décroché son plus haut diplôme par le biais de la formation continue. Cela concerne 7 % des individus âgés de 30 à 39 ans et 15 % de ceux âgés de 60 à 69 ans. La part des personnes de 30 à 69 ans ayant obtenu leur plus haut diplôme par la voie de la formation continue est relativement stable entre 2006 et 2010. ■

Définitions

Formation continue : formation délivrée à des adultes et des jeunes engagés dans la vie active. Selon l'article L900-1 du Code du travail, la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue.

Diplômes d'établissement (ou diplômes d'université) : diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectués par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

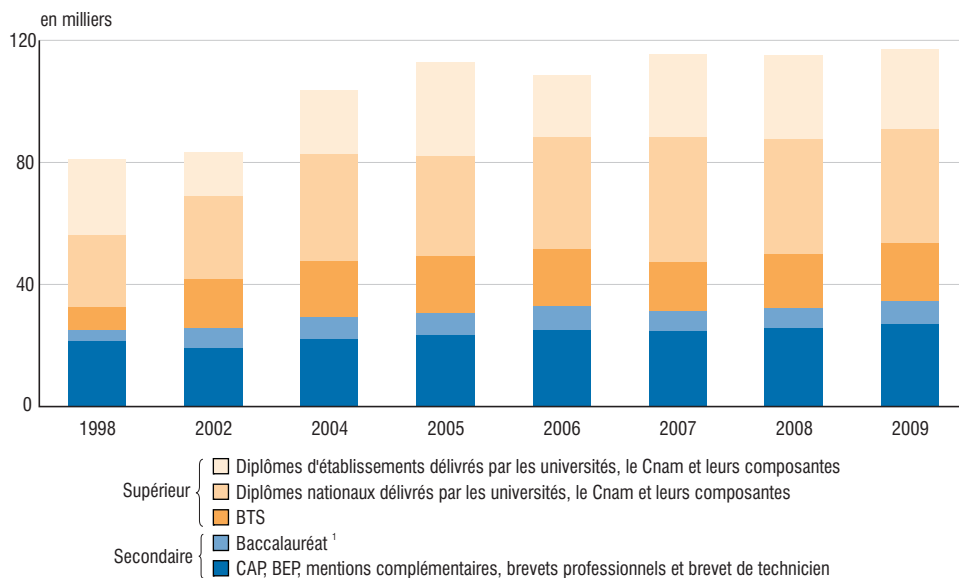
Niveaux de formation, DAEU : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Classification for learning activities – Manual, Population and social conditions 3/2006/F/N° 31, Eurostat, 2006.
- « Une présence plus affirmée des entreprises dans la formation continue universitaire entre 2003 et 2008 », *Note d'information* n° 11 – 02, Men/MESR, janvier 2011.

Diplômes en formation continue 3.3

1. Diplômes délivrés à des bénéficiaires de la formation continue



1. Essentiellement baccalauréat professionnel.

Champ : France.

Lecture : 116 900 diplômes ont été délivrés en formation continue en 2009, 34 700 sont des diplômes du secondaire et 82 200 du supérieur.

Sources : Depp, enquêtes 4, 6 et 60 ; Cnam.

2. Part des personnes ayant obtenu leur diplôme le plus élevé en formation continue

en %

Âge à l'enquête	2006	2007	2008	2009	2010
30-39 ans	7,4	7,2	6,7	7,0	7,1
40-49 ans	10,4	10,3	9,6	10,1	10,4
50-59 ans	13,9	12,8	11,8	11,8	12,7
60-69 ans	14,7	14,3	13,8	14,8	14,7
Ensemble	10,8	10,4	9,8	10,2	10,6

Champ : France métropolitaine, personnes déclarant posséder au minimum un CAP.

Lecture : en 2010, 7,1 % des personnes âgées de 30 à 39 ans et possédant au moins le CAP, ont obtenu leur diplôme le plus élevé par le biais de la formation professionnelle.

Note : seules les interruptions de parcours de deux ans minimum après la fin des études initiales sont prises en compte.

Sources : Insee, enquête Emploi, calculs Depp.

3.4 Validation des acquis de l'expérience

Instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) consacre un nouveau droit d'accès à la certification : elle constitue une troisième voie d'accès aux diplômes et aux titres, parallèlement à la formation initiale et à la formation continue. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Les ministères qui délivrent des diplômes ou des titres au nom de l'État, les branches professionnelles, les organismes consulaires et des organismes privés ont progressivement aménagé leurs certifications afin de les rendre accessibles par la VAE. Les seules données disponibles sont relatives aux ministères.

Alors que le diplôme demeure quasi indispensable pour accéder à l'emploi en France, obtenir une certification reconnue par le biais de la formation continue reste peu fréquent, plus encore pour les publics de bas niveau de qualification. Aussi, le dispositif a été mis en place dans l'objectif de favoriser l'accès des demandeurs d'emploi et des personnes ayant un bas niveau de formation initiale à la certification.

Après une phase de montée en charge de 2003 à 2006, le dispositif semble avoir atteint son rythme de croisière, à champ constant, notamment pour les ministères certificateurs ayant appliqué la VAE dès 2003 à l'ensemble de leurs diplômés (enseignement professionnel en particulier). Mais des marges de progression existent car certains ministères (Affaires sociales et Santé en particulier) mettent progressivement de nouveaux diplômes sur le « marché » de la VAE. D'autre part, les ministères en charge de la Défense, de la

Culture et de la Mer n'ont entamé l'aménagement de leurs certifications pour les rendre accessibles à la VAE que depuis 2005.

En 2009, près de 32 000 candidats ont obtenu une certification ministérielle par la voie de la VAE, soit le total le plus élevé depuis la mise en place du dispositif. Avec 53 % des diplômes obtenus, l'Éducation nationale (y compris l'enseignement supérieur) reste le principal certificateur, même si sa prédominance se réduit au fil du temps.

La VAE concerne majoritairement les femmes qui représentent, en 2008, les trois quarts des candidats aux titres et diplômes des principaux ministères certificateurs (Éducation nationale, Emploi, Affaires sociales et santé, Agriculture). Aux ministères en charge des Affaires sociales et de la Santé, les femmes constituent la quasi-totalité des candidats. Il faut préciser que les premiers diplômés ouverts à la VAE par ces ministères concernaient des métiers quasi exclusivement féminins (auxiliaire de vie sociale, aide soignante...).

Lorsqu'ils se présentent à la VAE, sept candidats sur dix aux certifications des principaux ministères certificateurs occupent un emploi et plus d'un quart sont demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi se dirigent ou sont orientés plus souvent vers un titre du ministère de l'Emploi ; ce ministère compte plus de 60 % de demandeurs d'emploi parmi les candidats à ses titres en 2008.

Les candidats aux titres et diplômes visés par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Emploi, des Affaires sociales, de la Santé et de l'Agriculture cherchent très majoritairement à obtenir une certification aux premiers niveaux de formation : 51 % au niveau CAP-BEP et 18 % au niveau baccalauréat. ■

Pour en savoir plus

- « La validation des acquis de l'expérience : rapport au parlement », DGEFP, Dares, Céreq, décembre 2007.
- « La VAE en 2009 au ministère chargé de l'emploi », *Dares analyses* n° 083, décembre 2010.

Validation des acquis de l'expérience 3.4

1. Nombre de titres et diplômes obtenus par la validation des acquis de l'expérience selon le ministère certificateur

	Ministère									Ensemble des ministères certificateurs
	Éducation nationale (du CAP au BTS)	Enseignement supérieur et Recherche	Agriculture	Chargé des Affaires sociales et de la Santé	Chargé de l'Emploi	Chargé de la Jeunesse et des Sports	Défense	Culture	Chargé de la Mer	
2003	6 958	827	76	1 566	952	365	10 744
2004	10 778	1 282	165	3 192	1 721	586	17 724
2005	12 668	1 655	202	4 224	3 191	682	30	0	0	22 622
2006	13 636	1 842	237	5 013	4 514	614	53	14	33	25 956
2007	13 804	2 154	257	7 316	5 479	...	51	396	15	30 034
2008	14 127	2 016	338	5 719	5 482	...	185	...	9	28 296
2009	14 823	2 154	401	8 308	5 580	31 880

Champ : France.

Sources : ministères certificateurs, traitement Dares.

2. Profil des candidats présentés à la validation des acquis de l'expérience en 2008

en %

	Ministère							Ensemble
	Agriculture (hors enseignement supérieur)	Chargé de l'Emploi (hors centres agréés)	Chargé des Affaires sociales et de la santé	Éducation nationale			Ensemble	
				Ensemble	dont enseignement professionnel et technologique	dont enseignement supérieur		
Sexe								
Hommes	71,5	38,0	4,3	...	32,6	...	24,9 ¹	
Femmes	28,5	62,0	95,7	...	67,4	...	75,1 ¹	
Âge								
Moins de 30 ans	13,4	15,8	...	9,6	9,9	8,4	9,8 ²	
De 30 à 39 ans	51,1	29,2	...	38,4	38,5	39,2	33,9 ²	
De 40 à 49 ans	26,5	37,9	...	40,7	41,4	39,1	41,5 ²	
50 ans ou plus	9,0	17,2	...	10,6	10,2	13,3	14,8 ²	
Situation								
Demandeur d'emploi	9,4	63,6	15,3	...	21,6	...	27,5 ¹	
En emploi	89,0	36,5	84,2	...	76,5	...	71,3 ¹	
Inactif	1,6	0,0	0,6	...	1,9	...	1,2 ¹	
Niveau du titre ou diplôme visé								
V : CAP-BEP	26,7	62,0	86,4	...	26,1	...	51,2 ¹	
IV : Bac	46,2	22,7	0,3	...	26,5	...	17,8 ¹	
III : Bac+2 (DUT, BTS...)	27,1	14,9	9,8	...	47,4	...	29,8 ¹	
II : Licence, maîtrise...	0,0	0,4	3,3	...	0,0	...	1,1 ¹	
I : DEA, DESS, grandes écoles...	0,0	0,0	0,2	...	0,0	...	0,1 ¹	
Nombre total de candidats présentés	446	7 319	13 808	26 322	22 013	4 309	47 895	

1. Hors ministère de l'Enseignement supérieur.

2. Hors ministères chargés des Affaires sociales et de la Santé.

Champ : France.

Note : toutes les données des différents ministères n'ont pas pu être prises en compte dans ce tableau. Les ministères chargés de la jeunesse et des sports, de la Défense, de la Culture et de la Mer délivrent aussi des diplômes par la voie de la VAE, mais dans une moindre mesure que les ministères recensés dans ce tableau.

Sources : ministère de l'Agriculture ; ministère chargé de l'Emploi ; ministère chargé des Affaires sociales et de la Santé ; ministère de l'Éducation nationale ; ministère de l'Enseignement supérieur.

3.5 Formation continue financée par les entreprises

Les entreprises sont le principal contributeur à la dépense nationale de formation professionnelle continue, essentiellement par le biais de la formation qu'elles dispensent à leurs salariés.

Le système français se caractérise par une obligation de financement, sous peine de sanction financière : 1,6 % de la masse salariale doit être consacrée annuellement à la formation dans les entreprises de 20 salariés ou plus, 1,05 % dans celles comptant 10 à 19 salariés et 0,55 % dans celles employant moins de 10 personnes. Cette obligation est en moyenne largement dépassée puisque le taux de participation financière s'établit, dans les entreprises de 10 salariés et plus, à 2,9 % de la masse salariale en 2008. Cet effort est très inégalement réparti selon la taille et le secteur d'activité. Ainsi le taux de participation financière est de 1,3 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés (ce qui est supérieur au seuil légal) alors qu'il atteint 3,9 % pour les entreprises de plus de 2 000 salariés. Il peut dépasser les 5 % dans les secteurs du transport aérien, la cokéfaction et raffinage ou la production et distribution d'électricité mais être inférieur à 1,5 % dans les industries extractives ou les services personnels. Cette hétérogénéité prise en compte, on observe une relative stabilité dans le temps.

Les taux d'accès à la formation des salariés et la durée de formation par stagiaire sont soumis aux mêmes déterminants. Entre 1974 et 2008, le taux d'accès à la formation -nombre de salariés ayant suivi une formation rapporté aux effectifs totaux- a considérablement augmenté, passant de 17,1 % à 43,5 % tandis que le nombre d'heures par stagiaire

diminuait régulièrement, passant de 62 à 29,2 heures. Le volume d'heures de formation apparaît ainsi un peu mieux réparti parmi les salariés en contrepartie d'un nombre d'heures moins important par salarié formé. Globalement le nombre d'heures de formation par salarié évolue moins sensiblement puisqu'il était de 10,6 heures par salariés en 1974, il a culminé à 15,8 heures en 1992 pour décroître ensuite jusqu'à 10,9 en 2003. Depuis 2004 il s'est quelque peu stabilisé pour s'établir à 12,7 en 2008.

Les formations organisées au sein des entreprises peuvent relever de différentes modalités d'accès. Outre le plan de formation élaboré par l'entreprise dont la première vocation est d'adapter les salariés au poste de travail, l'accord national interprofessionnel de 2003 et la loi de 2004 ont créé des dispositifs tels que le **droit individuel à la formation (DIF)** et la **période de professionnalisation**. S'il continue de se diffuser très lentement en 2009, le dispositif reste assez loin du régime de croisière que l'on pourrait attendre. De fait, l'accès au DIF (en 2008, 5,5 % des salariés concernés dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé), comme le nombre d'heures utilisées (23,5 heures par bénéficiaire), restent faibles. Si le DIF avait pour objectif de réduire les inégalités d'accès de par son **caractère individuel**, la taille de l'entreprise comme la catégorie sociale du salarié jouent encore un rôle important.

Autre innovation résultant de la réforme de la formation professionnelle de 2004, la période de professionnalisation est mobilisée en 2008 par 14,9 % des entreprises pour une durée moyenne par stagiaire de 72,7 heures. ■

Définitions

Droit individuel à la formation (DIF) : introduit en 2004, le DIF octroie un crédit de 20 heures par an cumulables jusqu'à 120 heures si elles ne sont pas consommées.

Période de professionnalisation : elle vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI), par des actions de formation alternant des enseignements théoriques et pratiques.

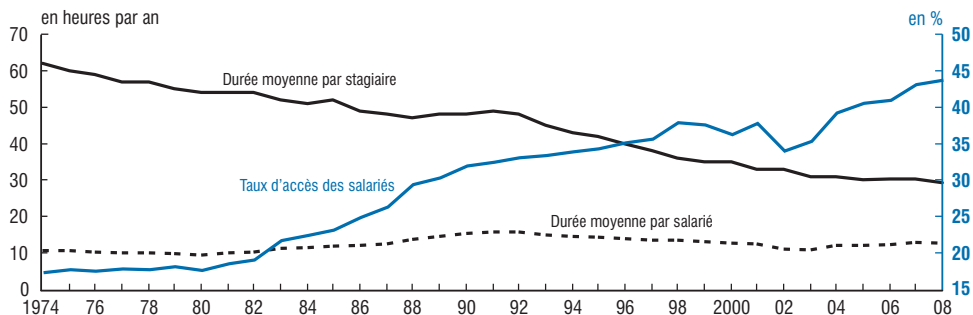
Caractère individuel du DIF : si l'initiative d'utiliser les droits à formation acquis grâce au DIF relève du salarié, la mise en œuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur.

Pour en savoir plus

- « Quand la formation continue : repères sur les pratiques de formation des employeurs et des salariés », Céreq, 2009.
- « Annexe au projet de loi de finances pour 2011, Formation Professionnelle » sur performance-publique.gouv.fr
- Site : www.cereq.fr

Formation continue financée par les entreprises 3.5

1. Évolution du taux d'accès à la formation des salariés et de la durée moyenne des formations



Champ : France, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus.
Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.

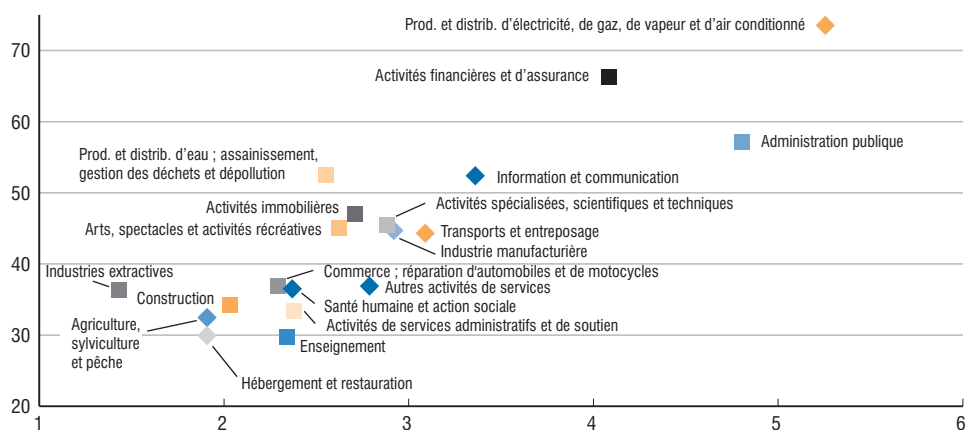
2. Taux d'accès des salariés et durée moyenne des formations en 2008 selon la taille de l'entreprise

	Formation ¹		Droit individuel à la formation		Période de professionnalisation	
	Taux d'accès des salariés (%)	Nombre d'heures par stagiaire	Taux d'accès des salariés (%)	Nombre d'heures par stagiaire	Taux d'accès des salariés (%)	Nombre d'heures par stagiaire
10-19 salariés	14,9	27,4	1,6	20,7	0,9	108,8
20-49 salariés	22,1	26,8	2,4	20,8	1,2	97,9
50-259 salariés	37,6	26,1	3,9	21,6	2,0	93,9
250-499 salariés	46,0	28,5	4,8	22,7	2,4	77,2
500-1 999 salariés	53,4	31,1	6,0	24,1	2,8	69,2
2 000 salariés ou plus	59,2	30,7	9,4	24,5	4,0	58,1
Ensemble	43,5	29,2	5,5	23,5	2,5	72,7

1. Hors congé individuel de formation (CIF), alternance et contrat de professionnalisation, y compris le droit individuel à la formation (DIF) et période de professionnalisation.
Champ : France, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus.
Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.

3. Taux de participation financière et taux d'accès à la formation des salariés en 2008 selon le secteur d'activité

taux d'accès à la formation continue des salariés en %



Champ : France, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus, formation hors congé de formation (CIF), contrat de professionnalisation ou alternance.
Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.